



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LEGALITÉ

Bureau de Contrôle de Légalité
CL

Arrêté préfectoral

**FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)
Versements - Département de la Savoie
EXERCICE 2024**

Le Préfet de la Savoie
Chevalier des Palmes Académiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le 1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,
VU l'article 130 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1^{er} : Une somme de **10 208 396 €** est attribuée au Département de la Savoie au titre du FNGIR de l'année 2024.

Article 2 : Cette somme sera versée par douzièmes le 25 janvier et le 20 de chaque mois (ou le premier jour ouvré suivant) de janvier à décembre selon l'échéancier suivant :

Collectivité	Trésorerie	Montant total	Janvier-Novembre	Décembre
Département de la Savoie	Paierie Départementale	10 208 396 €	850 699 €	850 707 €

Article 3 : L'imputation budgétaire et comptable s'effectuera selon les modalités suivantes :

Libellé de la dotation	Compte à débiter (DDFIP)	Code CDR	Colbert/Chorus	Compte à créditer (bénéficiaire)
Fonds national de garantie individuelle des ressources	465.1200000	COL5601000	non interfacée	73221

Article 4 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et la Directrice départementale des finances publiques de la Savoie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions des articles R 414-6, R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, notamment via l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Chambéry, le **17 JAN. 2024**

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégalion
La secrétaire générale

Laurence TUR